



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE

SAISON 2013

SERIE NATIONALE

ART. VI CIRCUIT

La longueur totale du circuit (développé) doit être comprise :

- entre 1 200 et 1 700 mètres, pour un circuit à 2 bouées
- entre 1 200 et 2 500 mètres, pour un circuit de 3 ou 4 bouées
- entre 1 200 et 3 500 mètres, pour un circuit de plus de 4 bouées

Les bouées de virage doivent être doubles et conformes au règlement UIM (2 corps morts séparés pour chaque bouée de virage. La plus grande ligne droite ne pouvant pas excéder 850 m).

La première bouée devant être obligatoirement située à au moins 300 m du ponton de départ.

Les pontons de mise à l'eau et/ou de départ sont strictement interdits aux enfants de moins de 16 ans, même accompagnés d'un adulte. Cette règle est également valable pour les essais libres et chronométrés.

Seuls trois assistants par bateau, sont autorisés sur le ponton de mise à l'eau et/ou de départ.

Ces assistants doivent porter au poignet le bracelet « ASSISTANT-FFM » délivré par le Secrétariat de course lors de l'engagement du pilote. Ce bracelet justifie de la couverture de l'assurance obligatoire valide pour le porteur. Néanmoins, celui-ci doit être en mesure de présenter sa licence annuelle ou 72H à la demande du secrétariat ou du commissaire sportif.

Il sera délivré, une licence 72H uniquement pour les assistants des pilotes engagés pour une course.

Dans le cas où un team serait titulaire d'une assurance personnelle, couvrant l'ensemble des membres de son équipe, il devra présenter son attestation nominative, dès son inscription, et justifier que le montant de la responsabilité civile est au moins supérieur ou égal à 8 000.000 € (responsabilité civile assurance fédérale) dans le cas contraire, il aura obligation de souscrire une licence assistant FFM.

Le ponton de départ doit avoir au minimum 50 mètres de long et 1,50 mètre de large. Pour les courses internationales se reporter au règlement UIM.